

RÉGLEMENTATIONS DES UTILISATEURS POUR ORDINATEUR ET INTERNET

La bibliothèque Régionale Allard & la branche Victoria Beach donnent des services publiques et offrent des informations éducatives de loisirs et apportent un enrichissement culturel aux usagers des bibliothèques. C'est un engagement de notre part que nous avons en tant que fournisseur du service d'information. Les bibliothèques disposent d'un bureau où trouver les ressources et services. Les bibliothèques ont le plaisir d'offrir individuellement l'accès à la connection internet, globalement à toutes ses ressources (World Wide Web).

Cependant, Internet est un précieux outil, il est impératif que les utilisateurs soient conscients que les ressources sur internet n'ont pas de réglementation. Comme pour les informations imprimées, certaines données sur internet peuvent être incomplètes erronées selon les informations actuelles. Sur les sources internet tout comme les écrits les usagers doivent avoir le même esprit critique.

Les ressources d'internet peuvent contenir des éléments controversés ou discutables. La bibliothèque n'a aucun accès pour protéger les utilisateurs des données qu'ils peuvent trouver offensives à travers l'information internet.

La bibliothèque est une place publique utilisée par des personnes de différentes cultures et d'âges divers. Si, au travers du site internet des choses non appropriées sont publiées et publiquement visibles. Les employées ont le droit de mettre fin aux sessions d'internet aussi longtemps que la dite publication est présente.

Avec les autres services et matériels de la bibliothèque, l'accès des enfants à l'internet est sous la responsabilité des parents ou tuteurs. la bibliothèque se réserve le droit d'examiner les modes d'utilisation des ordinateurs des bibliothèques publiques afin d'assurer que les politiques et les procédures de bibliothèque sont respectées. Si, l'évidence d'une mauvaise utilisation d'internet et constatée les privilèges peuvent-être suspendus.

La bibliothèque offre l'accès au service internet, ceci est un privilège non pas un droit. Les utilisateurs doivent respecter l'objectif pour lequel le service est fourni. L'utilisateur d'internet est responsable de ses actions et activités.

La bibliothèque est pour tous ainsi-que le matériel mis à sa disposition, l'utilisation offensante pour les autres est nullement acceptable à la station internet. Recherche, affichage, téléchargement, récupération sexuellement explicite, profane, incitement à la violence, jeu ou les objets matériels illégaux sont strictement interdits.

L'installation de logiciels personnels, téléchargement de logiciels ou de media, jeux ou toutes autres interactivités sites comme celui de discussion n'est pas autorisé, uniquement si autorisé par la bibliothèque.

Exemples qui sont inacceptables sur internet :
Se livrer à toute activité illégale ou acte non autorisé, y compris

- Violier le droit d'auteur ou d'obligations contractuelles
- Dégrader le matériel ou perturber les performances du système
- Utiliser inutilement des ressources limitées
- Vandaliser les données d'un autre utilisateur.
- L'accès non autorisé aux ressources ou entités; invalider la vie privée des personnes
- Afficher des communications personnelles sans le consentement de l'auteur
- L'envoi de messages anonymes ou de se livrer à du harcèlement sur Internet

Une conduite inappropriée sur l'internet entrainera la suspension immédiate des privilèges de la bibliothèque, y compris l'entrée dans la bibliothèque. Activités illégales peuvent entrainer des accusations déposées auprès de la GRC et la perte définitive des privilèges de bibliothèque. A la discrétion du conseil d'administration de la bibliothèque les privilèges peuvent être rétablis si la personne présente une demande écrite au conseil de bibliothèque acceptant de suivre les règlements de la bibliothèque.

L'accès à l'internet est disponible aux deux branches de la bibliothèque.